



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Matra Marconi Space

Question écrite n° 9383

Texte de la question

M. Robert Huguenard s'étonne auprès de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur de la logique économique qui pousse l'entreprise Matra Marconi Space, en situation de surcharge et de rentabilité, à déposer un plan de réduction de ses effectifs, parce qu'elle craint que la baisse de 0,6 p. 100 de sa marge en 1994 et de 1 p. 100 en 1995 n'entraîne une désaffection de ses actionnaires, alors qu'il n'y a pas de raison objective pour dire qu'en dessous de 3 p. 100 de marge nette la société Matra Marconi Space-France est en danger. Une telle logique financière, motivée principalement par la sauvegarde de la marge coûte que coûte, y compris par le biais de suppressions de poste, présente un réel danger pour la vie de l'entreprise, en raison de la disparition du savoir-faire et de la perte de certains marchés faute de moyens. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'appréciation que porte le Gouvernement sur ce problème et dans quelle mesure il entend intervenir.

Texte de la réponse

La question de l'honorable parlementaire porte principalement sur la réelle nécessité du plan social proposé par Matra Marconi Space, compte tenu de la situation économique apparemment saine de l'entreprise. Cette question a été débattue au sein même de l'entreprise au cours de nombreuses réunions entre les partenaires sociaux et la direction, dans le cadre des réunions des différents comités d'entreprise, et ce, depuis le mois de septembre 1993. La direction a ainsi pu présenter aux représentants du personnel la situation prévisionnelle préoccupante du plan de charge estimé pour 1994 et 1995, compte tenu de l'arrêt de certains programmes (satellite de telecommunications Europesat), de la perte de certains projets (Intelsat FOS), du ralentissement de certaines activités (participation européenne à la station orbitale internationale) et des incertitudes sur les compétitions internationales en cours. À la suite de ces présentations, un accord a pu être trouvé entre les organisations syndicales et la direction de l'entreprise sur des mesures qui préservent les intérêts des personnels concernés. L'objectif de ces mesures est le maintien des compétences et du plus grand nombre possible de personnes dans l'entreprise, malgré la réduction du nombre de postes disponibles, dans le cadre de contrats de travail à temps partiel négociés. L'industrie spatiale française est au cœur des préoccupations du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur. L'espace est, pour notre économie, un pôle d'excellence synonyme d'emplois et d'exportations, et c'est un domaine stratégique pour nos activités militaires. Un effort budgétaire important lui est consacré, qui accompagne les efforts entrepris chez les entreprises spatiales françaises pour optimiser leur outil industriel et améliorer leur compétitivité face à la concurrence internationale.

Données clés

Auteur : [M. Huguenard Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9383

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4565

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1418